

# CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2019 – 20h30

## Salle de la Vaquelotte

### COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice	34
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de votants	23
Date de la convocation	4 novembre 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le treize du mois de novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances publiques, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire**.

**PRESENTS** : M. Richard LETERRIER (Maire),  
Brigitte ALIX, Germain ALIX, Antoine AMBROIS, Claude AUGÉARD, Annie BACON, Angéline BERTOT, Laurent BLED, Fabrice CORNICARD, Eric DELAUNEY, Isabelle GABRIEL, Patrick GAUTIER, Cécile JEANNE, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Michel NICOLAÏ, Michel PONTUS, Bernard POTTIER, Nadine POUHIER, Daniel SAUVEY

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR** : Marc COCHETEUX (pouvoir à Bernard POTTIER), Alfred GIMENEZ (pouvoir à Richard LETERRIER), Jean-Noël LARONCHE (pouvoir à Michel NICOLAÏ), Jean-Louis MATELOT (pouvoir à Brigitte ALIX)

**ABSENTS EXCUSES** : Francis DISS, Arlette VALOGNES

**ABSENTS** : Johanna RENET, Nicolas DA GRAÇA, Laurent FOUQUET, Annie LECONTE, Bertrand LECONTE, Dominique LEGOUPIL, Laurent POUHIER, Maurice POUTAS, Jean-Pierre ROMANET

**Secrétaire de séance** : Cécile JEANNE

M. le Maire informe les membres d'un rajout à l'ordre du jour. Il s'agit d'une modification budgétaire pour le remboursement des cautions des logements communaux.

#### **1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2019**

Le compte-rendu du 16 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **2/ Affaires et questions diverses**

- Annie BACON souhaite intervenir pour apporter des informations concernant l'EHPAD de Barfleur. Un nouvel EHPAD sera construit à Saint-Vaast-la-Hougue et l'établissement de Barfleur deviendra un accueil de jour.

#### **3/ Taxe d'aménagement**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'instituer le taux de 2% sur l'ensemble du territoire communal,
- D'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme totalement les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

#### 4/ Tarifs de renouvellement de concessions

Suite à la création de la commune nouvelle de Vicq-sur-Mer, M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une délibération en date du 4 novembre 2016, a été prise pour harmoniser les tarifs d'achat des concessions des cimetières de la commune.

Au vu de la procédure de régularisation des concessions, M. le Maire signale que le règlement actuel des cimetières ne stipule pas de tarifs de renouvellement.

Pour rappel, les tarifs proposés sont les suivants :

30 ANS	50 ANS	Caveautin
130.00€	180.00€	30 ans : 380.00€ 50 ans : 420.00€

Afin de pallier à ce manque, M. le Maire propose de fixer les tarifs de renouvellement de concessions suivants, caveautin compris :

- 30 ans : 130 €
- 50 ans : 180 €

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent les tarifs de renouvellement proposés par M. le Maire.

#### 5/ Rétrocession de routes départementales

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une rencontre avec le service foncier du conseil départemental pour la voirie s'est tenue le 4 novembre dernier.

Après identification des routes concernées par cette rétrocession, il a été proposé les rétrocessions suivantes :

##### **Pour Cosqueville :**

- Carrefour des coutures : rétrocession à la commune sans réfection avec versement financier du département
- Village de Cosqueville : rétrocession à la commune après les travaux d'effacement des réseaux
- Renouville : rétrocession à la commune après réfection

##### **Pour Gouberville :**

- Route devant l'Eglise : reste au département
- Route devant la mairie : reste au département
- Portion de route du bas de la rue vers la RD 116 : rétrocession à la commune après réfection

##### **Pour Néville :**

- Village d'Austhot : rétrocession à la commune sans réfection avec versement financier du département
- 2 voies d'accès vers RD 116 : rétrocession à la commune sans réfection avec versement financier du département
- Arrêt de bus RD 116 : rétrocession à la commune après réfection et ajout d'une signalisation horizontale
- Voie d'accès mairie : rétrocession au département

##### **Pour Réthoville :**

- Aire de pique-nique et tri sélectif : rétrocession à la commune après travaux de sécurisation routière.

Les membres du conseil municipal émettent un avis défavorable au projet de fermer définitivement l'accès. Ils préconisent plutôt un sens unique.

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent les rétrocessions de voirie départementale proposés par M. le Maire.

## **6/ Modification budgétaire**

L'article 165 – Dépôts et cautionnements versés du chapitre 16 emprunts et dettes assimilées en dépense d'investissement du budget primitif 2019 s'élève à 780 euros.

Le montant inscrit est insuffisant. Pour cette année, on enregistre quatre départs de locataire, deux à Néville sur Mer, un à Vrasville et un à Cosqueville.

Afin de pallier à cette insuffisance budgétaire, Monsieur le maire propose la modification budgétaire suivante :

- Dépense d'investissement, article 020 – dépenses imprévues	- 1 200 €
- Dépense d'investissement, article 165 – dépôts et cautionnement versés	+1 200 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de réaliser la modification budgétaire.

## **7/ Vente des terrains de Gouberville**

Suite à la délibération D2019-06-22 du 19 juin 2019 autorisant la vente des parcelles cadastrées 211 ZC 86 et 88 M. le Maire propose que la publicité de mise en vente de ces terrains soit faite à l'étude notariale de Saint-Pierre-Eglise.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité a donné un avis favorable à la mise en vente des terrains cadastrés 211 ZC 86 et 88 à l'étude notariale de Saint-Pierre-Eglise et autorise le maire à signer le mandat de vente.

## **8/ Vente du terrain de Néville**

Suite à la délibération D2019-04-11 du 10 avril 2019 autorisant la vente des parcelles cadastrées 375 B 465 et 467, M. le Maire propose que la publicité de mise en vente de ces terrains soit faite à l'étude notariale de Saint-Pierre-Eglise.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité a donné un avis favorable à la mise en vente des terrains cadastrés 375 B 465 et 467 à l'étude notariale de Saint-Pierre-Eglise, à la signature par le Maire des actes administratifs correspondants et à la signature d'un mandat de vente.

## **9/ Bornage des terrains de Gouberville**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un nouveau bornage doit être réalisé pour les terrains de Gouberville afin de permettre l'accès aux parcelles 78B et 83 et définir la surface constructible des parcelles 211 ZC 86 et 88.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité a donné un avis favorable à la proposition d'un nouveau bornage pour les terrains de Gouberville et autorise le maire à signer les actes administratifs correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE VICQ-SUR-MER' around the top edge and '50 (Manche)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above.

